



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Arrêté Municipal temporaire
N°2026/03T réglementant
l'aménagement bateau trottoir**

Le Maire de la commune de Nerville-la-Forêt,

Lieu de l'intervention : 17 rue André Commelin

Objet de l'intervention : aménagement du bateau devant trottoir

Période prévue : du 24/03/2026 jusqu'au 26 /03/2026

Organisateur : M. Fabien LEFEBVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant : le réaménagement du trottoir devant un portail

ARRETE N°2026/03T

ARTICLE 1 : AUTORISATION :

Restriction de stationnement au droit du chantier

ARTICLE 2 : SECURITE ET SIGNALISATION

La circulation peut se faire alternée par feux tricolores ou manuellement.

ARTICLE 4 : Les services de Gendarmerie de L'ISLE-ADAM, le Centre de Secours de PRESLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie.

Fait à Nerville-la-Forêt, le 26 mars 2026

Le Maire
Philippe VAN HYFTE



Diffusions :

La commune de Nerville pour affichage et publication

La brigade de gendarmerie de L'Isle-Adam

Service de secours de Presles